

*Loi organique de 1983*

fédéral qui va chercher à effectuer une meilleure concentration des efforts du gouvernement fédéral. Cela est bon.

Cependant, l'ancien système n'était pas parfait, je l'admets, il était loin de l'être, mais un de ses avantages résidait dans le fait que le ministère de l'Expansion économique régionale avait la vocation, le rôle, la responsabilité de mener continuellement sur une base permanente des analyses économiques, des analyses sur les besoins des régions, sur les possibilités, c'est-à-dire qu'il explorait des possibilités, et était constamment en discussion avec les commissions industrielles, les gouvernements provinciaux et, dans certains cas, avec certains ministères fédéraux mais surtout qu'il y avait un ministre qui était responsable, qui était chargé en vertu de la loi de ne faire que cela, de voir à ce que ce ministère-là continue à apporter une attention concentrée sur les besoins de certaines régions. Maintenant avec la réorganisation, avec le département d'État chargé du développement économique cela peut continuer de se faire. Toutefois, j'ai examiné de près l'organisation administrative du nouveau ministère d'État ou département d'État, et je doute qu'il y ait là les ressources administratives nécessaires dans les provinces et ici à Ottawa pour assurer le même niveau d'attention et de concentration du gouvernement fédéral aux besoins des régions du pays qui souffrent, dans certains cas depuis la Confédération, d'une lente croissance. Bien qu'une meilleure concentration des agences fédérales sera effectuée, je doute que l'on ait une aussi bonne concentration sur les besoins des régions là où il ne s'agit pas d'un besoin du gouvernement fédéral, là où il ne s'agit pas d'apporter l'attention d'un ministère fédéral, mais où il s'agit d'apporter toutes les ressources gouvernementales déjà existantes, que ce soit aux niveaux provincial, municipal ou fédéral.

Monsieur le Président, je suis un député provenant d'une région qui souffre de cette lente croissance, où il existe un taux de chômage chronique depuis toujours, où notre situation économique est non seulement reliée à notre histoire mais aussi à la région où l'on vit. Cette région-là nous procure certains avantages naturels, mais elle nous apporte aussi certains désavantages parce que nous sommes éloignés des grands marchés. Nous n'avons pas de gros centres urbains, donc nous n'avons presque pas de marchés locaux, et tout ce que nous produisons, il faut l'exporter aux États-Unis ou au centre du Canada, en Europe ou au Japon. En ce qui a trait à l'Europe et aux États-Unis, dans certains cas on est avantagé parce qu'on est près de l'océan, et évidemment on est situé à quelque 100 milles seulement des frontières des États-Unis et du marché très riche de ce qu'on appelle l'Atlantic Seaboard. Mais je dois dire comme député d'une région comme celle-là que je me préoccupe de cette situation et que je vais examiner de très près l'étude de ce projet de loi au comité, lorsque l'on va interroger les fonctionnaires ou le ministre que l'on appellera maintenant le ministre responsable du Département d'État au développement économique, pour voir si vraiment l'administration de ce nouveau département d'État-là que j'aime appeler un secrétariat plutôt qu'un ministère va vraiment avoir les ressources administratives requises pour faire ce que le ministère de l'Expansion économique régionale faisait dans cette deuxième partie de son mandat qui était de faire du développement régional. Vraiment on n'a jamais passé trop de temps à discuter et à définir ce qu'était exactement du développement régional.

Alors je vais examiner de très près ce qui sera dit au comité. En un mot, j'appuie ce projet de loi, parce que, comme je l'ai

dit, il y a certains avantages à apporter une meilleure coordination au niveau du gouvernement fédéral, des ministères fédéraux. Il y a aussi un avantage à fusionner les aspects du ministère de l'Industrie et du Commerce qui fournissent une aide et une analyse des secteurs industriels avec les aspects du MEER qui faisaient la même chose. Comme je le disais tantôt, cela va améliorer et sensibiliser ce ministère-là ou ces services d'aide aux ajustements industriels et aux besoins des régions. Ce sera bien mieux. Mais pour ce qui est de l'aspect général des infrastructures, des analyses économiques et des besoins généraux dans une région, mais surtout des infrastructures comme dans notre cas, par exemple, savoir les routes, dans certains cas, si l'on veut faire du développement touristique, il faut absolument obtenir l'entente entre les gouvernements municipaux et provinciaux pour avoir une approche globale en ce qui touche aux besoins de développement régional dans cette région-là. Cet aspect du ministère de l'Expansion économique régionale était très valable et, je répète, monsieur le Président, qu'il existe beaucoup de préoccupations. Plusieurs députés du caucus libéral atlantique se préoccupent de cette question même si en général ils appuient les changements, parce qu'ils apporteront plusieurs avantages.

• (1910)

*[Traduction]*

Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, nous l'examinerons très attentivement. Nous allons voir comment fonctionne le nouveau MEDER, comme on l'appellera, qui relèvera du ministre d'État du Développement régional et économique (M. Lumley) de concert avec les nouveaux coordonnateurs dans les provinces. Nous verrons également dans quelle mesure ils ont les moyens, sur le plan administratif, d'effectuer les analyses économiques et de collaborer avec les provinces et les municipalités en vue de déterminer les possibilités et les projets de façon permanente. Bien qu'il y ait eu certains problèmes dans ce secteur du MEER, dans certains cas cet aspect du ministère est devenu—je n'aime pas employer le terme—un peu exagéré et bon nombre de fonctionnaires fédéraux et provinciaux faisaient office de gouvernement au sein du gouvernement. Dans une certaine mesure, c'est très bien et c'est avantageux. Mais je reconnais qu'il fallait rationaliser ces services et supprimer certains aspects de la bureaucratie.

Sur ce plan, la réorganisation est souhaitable. Toutefois, l'attitude qu'adopte le gouvernement face à la réorganisation des organismes responsables du développement témoigne d'un problème qui se pose dans notre pays au niveau des relations entre gouvernements. Je m'intéresse de près à la collaboration et aux relations fédérales-provinciales. Je m'intéresse aux relations que certains gouvernements provinciaux entretiennent avec le gouvernement fédéral, que ce soit sur des questions de fond ou d'un point de vue politique. Je m'intéresse également à la façon dont le gouvernement agit vis-à-vis des provinces. Il faut établir une distinction entre la politique et les questions de fond. Nous devons pouvoir trouver des moyens, quelle que soit l'affiliation politique du gouvernement fédéral, de mettre sur pied des mécanismes de collaboration en matière de développe-